

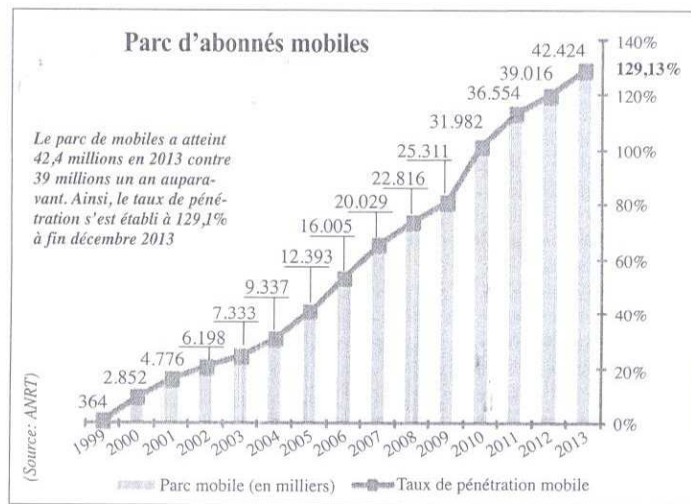
ANRT: L'appel d'offres pour la 4G en avril

• L'objectif est d'activer le service avant fin 2014

• L'ANRT reconduit d'une année le délai pour l'identification des puces noires

• Baisse de 8% du chiffre d'affaires du secteur

A six jours de l'échéance, la chasse aux puces non identifiées, lancée par les opérateurs télécoms depuis près de deux ans, n'a pas permis d'atteindre les objectifs escomptés. Le DG de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT), Azeddine El Mountassir Billah, l'a reconnu lors de la présentation du bilan 2013, hier à Rabat. «Les mesures déployées n'ont pas permis d'assainir le parc des abonnés mobiles prépayés», a-t-il déploré. En effet, l'ANRT avait imposé aux opérateurs télécoms d'identifier tous les clients du prépayé avant le 1er avril 2014. Aujourd'hui, le régulateur leur accorde un délai supplémentaire d'une année pour assainir le marché et, ainsi, fiabiliser leurs bases de données. Ils disposent jusqu'au 1er avril 2015 pour mettre fin au marché des «puces noires». Passé ce délai, si l'opérateur ne se conforme pas à



recettes sont passées de 35,3 milliards de DH en 2012 à 32,7 milliards de DH à fin décembre 2013. Le DG de l'ANRT attribue ce recul à la réduction des tarifs de communication. En effet, le prix moyen de communication est passé de 1,27 DH en 2008 à 0,41 DH en 2013, soit une baisse de 68%. La révision de la facture mensuelle par client Internet est venue amplifier cette situation. En effet, la facturation est passée de 154 DH en 2008 à 36 DH en 2013, soit une chute de 77%.

Outre l'évolution des mobiles, El Mountassir Billah s'est arrêté sur la mise en œuvre du plan d'action national pour le

des nouveaux lotissements d'habitation et zones d'activité aux réseaux très haut débit. Ce chantier est prévu par le projet de loi qui modifie la réglementation relative à la poste et télécommunications (cf. www.leconomiste.com). Ce texte prévoit l'installation des infrastructures de télé-

communications filaires dans tout nouvel immeuble. L'objectif étant d'améliorer la qualité du réseau.

Par ailleurs, l'ANRT veut faciliter l'accès des opérateurs télécoms au domaine public et ce, afin d'encourager les investissements. Une étude a été réalisée pour examiner les possibilités de réforme du droit d'occupation du domaine public en matière de télécommunication. Les recommandations qui en ressortent concernent la suppression du principe de gratuité et la mise en place d'un encadrement strict et équitable des redevances d'occupation. Il est également recommandé de simplifier les procédures d'autorisation, de renforcer la mutualisation de l'occupation et d'instaurer un usage partagé des infrastructures. Ce chantier nécessitera du temps dans la mesure où il faudra également réviser la réglementation relative aux collectivités territoriales. □

Hajar BENEZHA

Le programme Génie en retard

LE patron de l'ANRT s'est réjoui de l'état d'avancement de nombreux projets visant la généralisation de l'accès. En tête, le programme «Pacte» qui prévoit la couverture de 9.263 localités rurales par les services de télécoms de base (téléphonie et internet). L'Agence en est actuellement à 8.370, soit un taux de réalisation de près de 98% et se fixe 2 ans pour couvrir le reste. Par contre, le programme «Génie», mis en place en 2005 pour améliorer l'intégration des TIC dans les établissements scolaires, accuse du retard. Sur les 9.260 écoles devant être dotées d'équipements multimédias, à peine 3.000 ont bénéficié de ce programme. □

l'injonction de l'ANRT, il aura droit à un nouveau délai supplémentaire. Pour rassurer les clients non identifiés, le DG de l'Agence de régulation a souligné que les lignes téléphoniques déjà actives ne seront pas désactivées. Mais leurs propriétaires sont appelés à s'identifier. Par contre, les cartes SIM qui seront acquises à partir du 1er avril prochain ne seront pas activées si le client ne communique pas ses coordonnées au vendeur ou à l'opérateur.

El Mountassir Billah a également passé en revue l'évolution du parc de mobiles, qui a atteint 42,4 millions. Parallèlement, le parc du fixe s'est établi à 2,9 millions d'abonnés. Au total, ce sont 45,3 millions de personnes qui ont accès aux services de téléphonie. En dépit de la hausse du parc d'abonnés, l'ANRT note une baisse de 8% du chiffre d'affaires du secteur. Les

développement du haut et très haut débit. L'objectif est de généraliser l'accès aux services des télécommunications dès 2022. El Mountassir Billah s'est arrêté sur l'un des principaux axes de ce plan d'action, à savoir le déploiement des technologies mobiles de 4e génération (4G). Après avoir reçu l'aval du chef du gouvernement lors du dernier conseil d'administration, le régulateur s'apprête à lancer l'appel d'offres pour l'attribution des licences. «Il ne reste plus qu'à apporter quelques retouches avant de présenter les cahiers des charges pour un lancement du marché en avril prochain», a précisé El Mountassir Billah. Sachant que l'agence prévoit d'octroyer les licences au cours de l'été pour activer ce service de la 4G avant fin 2014.

D'autres chantiers attendent l'ANRT dont celui portant sur le raccordement